

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT
Programme du Gouvernement de la République de Guinée

Numéro de l'appui au Programme : GUI/
Titre : Plateformes Multifonctionnelles pour la lutte contre la pauvreté
Date de démarrage Janvier 2006
Date d'achèvement des activités 2011
Arrangements de gestion Exécution PNUD Guinée et UNOPS
Agent d'exécution PNUD Guinée et UNOPS
Zones du Projet Région de Kindia et Kankan
Pays bénéficiaire République de Guinée

Informations relatives à la classification	
Domaine d'Intervention	Gestion du développement
Secteur du Gouvernement	Lutte contre la pauvreté
Type d'Intervention principale	Appui institutionnel
Type d'Intervention secondaire	Appui direct
Principaux bénéficiaires ciblés	Femmes et communautés rurales

Récapitulation du Financement	
PNUD	600 000 \$ US
PNUD-PREP/PTF	600 000 \$ US
Gouvernement	500 000 000 FG (135 000 USD)
Autres	
Total	1 335 000 \$ US

Le présent projet, qui s'inscrit dans le cadre de l'appui du Système des Nations Unies à la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) doit contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement et du NEPAD relatifs à la pauvreté, à l'égalité des sexes et à la promotion de la femme, en réduisant la pauvreté énergétique en milieu rural au travers de la fourniture de services modernes d'énergie par des entreprises gérées par des femmes

Au nom du



Signature

Date

Nom et Titre

Gouvernement

22/02/06

Mr Elhadj Thierno Habib DIALLO
Ministre de la Coopération

PNUD



22/02/2006

Mme Mbaranga Gasarabwé
Représentant Résident

UNOPS

Handwritten mark at the bottom left corner.

Handwritten mark at the bottom right corner.



RESUME DU PROJET

En matière de développement humain et de pauvreté, l'Afrique subsaharienne présente aujourd'hui la situation la plus grave au plan mondial. On estime ainsi que près de 50% de la population vit au-dessous du seuil minimum de pauvreté, dont 27% dans l'extrême. En 2003, sur les 32 pays ayant l'Indice de Développement Humain (IDH) le plus bas, 30 étaient des pays d'Afrique subsaharienne. En termes d'indicateurs d'inégalité entre les sexes en 2003, le taux d'alphabétisation des Femmes en Afrique Subsaharienne se limite à 52,6% contre 69,2% pour les Hommes.

Ces tendances constituent le cœur même des défis relevés par la Communauté internationale pour le développement. Elles ont amené à la mobilisation autour des OMD et du NEPAD (Nouveau Partenariat Africain pour le Développement) qui est la réponse Africaine aux défis du développement qui affectent particulièrement le continent.

La pauvreté énergétique en milieu rural : Une dimension importante pour la réalisation des objectifs du NEPAD et des OMD

La Communauté Internationale reconnaît la prépondérance de l'accès à l'énergie pour atteindre tous les OMD. S'appuyant sur les résultats de la 9^{ème} session de la Commission pour le Développement Durable (CDD-9), le Sommet Mondial sur le Développement Durable (SMDD) a réaffirmé l'importance primordial des services énergétiques, et notamment l'accès élargi à des services énergétiques fiables et abordables, pour faciliter la lutte contre la pauvreté.

Dans ce contexte, l'élargissement de l'accès aux services énergétiques modernes peut être un catalyseur pour le développement humain durable. Cependant, plus de revenus sont nécessaires pour accéder aux services énergétiques et ainsi libérer le temps et l'énergie des femmes. Or cette augmentation de revenus n'est pas possible sans des investissements supplémentaires en temps et en énergie qui sont déjà largement utilisés. **Tel est le piège énergie-pauvreté dont sont victimes, tout particulièrement, les femmes de l'Afrique subsaharienne** et auquel il faut trouver une réponse qui, à travers des stratégies qui se renforcent mutuellement, cible la réduction simultanée de la pauvreté énergétique et la pauvreté monétaire.

S'appuyant sur cette analyse, le projet vise dans une phase pilote de trois ans à renforcer la capacité nationale et locale pour mieux comprendre et lutter contre la pauvreté énergétique dans les villages en Guinée.

L'objectif de cette phase pilote est le développement d'une initiative nationale pilote opérationnelle permettant la démonstration de l'efficacité de l'approche plate-forme multifonctionnelle pour réduire la pauvreté en zone rurale (voir matrice des résultats).

Une attention particulière sera apportée au développement des synergies avec d'autres programmes nationaux (électrification rurale, lutte contre la pauvreté...) afin de développer progressivement une approche programme susceptible de répondre plus efficacement aux priorités politiques nationales telles que formuler dans le DSRP.

Les résultats attendus sont :

- **au niveau des villages**, la mise en place progressive de 50 entreprises PTF propriétés des femmes et gérées par elles dans les zones de Kindia et de Kankan, 12 PTFs existantes seront également mises à niveau.
- **au niveau des deux zones d'intervention**, une organisation capable d'interventions structurantes, chargée de l'appui aux organisations communautaires de base et à la mise en réseau des entreprises PTF, des prestataires de services techniques, des partenaires publics et des ONGs.
- **au niveau national**, une coordination nationale travaillant en étroite collaboration avec le ministère de tutelle et le bureau du PNUD afin de promouvoir l'intégration des activités PTF dans les programmes en cours de lutte contre la pauvreté et autres programmes sectorielles (promotion de la femme, électrification rurale, etc.). L'équipe d'expert travaillera aussi à la dissémination des indicateurs de performance des PTF pour le pilotage du DSRP, de contribuer à mieux cibler le rôle de l'énergie dans la réduction de la pauvreté et de collaborer avec le réseau de connaissances sur la problématique énergie-pauvreté au niveau régional.

Les résultats obtenus au terme de cette phase doivent permettre de construire tirer des leçons et de poser les bases pour formuler à un programme national plus large.

TABLE DES MATIERES

1.	ANALYSE DE LA SITUATION	5
1.1	LA PAUVRETE ENERGETIQUE EN MILIEU RURAL : UNE DIMENSION IMPORTANTE POUR LA REALISATION DES OBJECTIFS DU NEPAD ET DES OMD	5
1.2	LA SITUATION PARTICULIERE DE LA GUINEE	6
2.	STRATEGIE D'INTERVENTION	8
2.1	LA PROBLEMATIQUE ENERGIE-PAUVRETE	8
2.2	JUSTIFICATION D'UN PROJET PILOTE PTF EN GUINEE	9
2.3	LES OBJECTIFS DU PROJET	10
2.4	LES PRINCIPAUX RESULTATS ATTENDUS DU PROGRAMME	10
2.5	BENEFICIAIRES DU PROJET	11
3.	DOMAINES D'INTERVENTION	12
3.1	LE RENFORCEMENT DE CAPACITES :	12
3.2	VOLET TECHNIQUE	13
3.3	VOLET SUIVI/EVALUATION	15
3.4	OUTILS D'AIDE A LA DECISION ET DE GESTION DE L'INFORMATION (BASE DE DONNEES ET INTERFACE GEOGRAPHIQUE)	16
3.5	ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUS	17
4.	CADRE DE RESULTATS	18
5.	MODALITES DE GESTION	20
5.1	COORDINATION AU NIVEAU NATIONAL	20
5.2	MISE EN ŒUVRE TECHNIQUE DU PROJET PILOTE	21
5.2.1	<i>Au niveau national</i>	21
5.2.2	<i>Au niveau local</i> :	22
5.2.3	<i>Suivis, rapports, révisions</i>	23
6.	PARTENARIAT	23
6.1	LE PROGRAMME REGIONAL ENERGIE-PAUVRETE/PLATES FORMES	23
6.2	PARTENARIAT AVEC LE SYSTEME DES NATIONS UNIES	24
6.3	PARTENARIAT AVEC AUTRES PROGRAMMES EN GUINEE	24
7.	APPORTS)	24
7.1	APPORTS DU GOUVERNEMENT	24
7.2	APPORTS DU PNUD GUINEE	25
7.3	APPORT DU PNUD REGIONAL ET ROLE DE L'UNOPS	25
7.4	APPORTS DES BENEFICIAIRES	25
8.	CONTEXTE JURIDIQUE	26
9.	BUDGET	27
10.	ANNEXES	28
10.1	RESUME DE LA REVUE DE L'EXPERIENCE PILOTE	28
10.2	COMPOSANTES AU NIVEAU NATIONAL DE L'APPROCHE PLATE-FORME MULTIFONCTIONNELLE	29
10.2.1	<i>Le cycle de développement des entreprises énergétiques utilisant les plates-formes multifonctionnelles</i>	30
10.2.2	<i>Impact des Plates-formes multifonctionnelles au Mali</i>	32
10.2.3	<i>les éléments de durabilité dans l'approche plate-forme</i>	34
10.3	TERMES DE REFERENCES DE LA COORDINATION NATIONALE	39
10.3.1	<i>Unité de coordination nationale</i>	39
10.3.2	<i>Coordonnateur National</i>	39
10.3.3	<i>Responsable en Analyse des Politiques/UCN</i>	40
10.3.4	<i>Responsable Technique / UCN</i>	40
10.3.5	<i>Responsable Formation, Suivi-évaluation / UCN</i>	41
10.3.6	<i>Le Gestionnaire comptable</i>	42
10.4	TERMES DE REFERENCE POUR LES CELLULES D'APPUI-CONSEILS	42
10.4.1	<i>Description des services attendus de la CAC</i>	42
10.4.2	<i>Compétences particulières au sein des CACs</i>	43

1. ANALYSE DE LA SITUATION

En matière de développement humain et de pauvreté, l'Afrique subsaharienne présente aujourd'hui la situation la plus grave au plan mondial. On estime ainsi que près de 50% de la population vit au-dessous du seuil minimum de pauvreté. En 2003, sur les 32 pays ayant l'Indice de Développement Humain (IDH) le plus bas, 30 étaient des pays d'Afrique subsaharienne. En termes d'indicateurs d'inégalité entre les sexes en 2003, le taux d'alphabétisation des Femmes en Afrique Subsaharienne se limite à 52,6% contre 69,2% pour les Hommes. La plupart de ces pays n'ont pas les données nécessaires au calcul de « l'Indicateur de la participation des femmes » (IPF).

Ces tendances constituent le cœur même des défis relevés par la Communauté internationale pour le développement. Elles ont amené à la mobilisation autour des OMD et du NEPAD (Nouveau Partenariat Africain pour le Développement) qui est la réponse Africaine aux défis du développement qui affectent particulièrement le continent.

1.1 LA PAUVRETE ENERGETIQUE EN MILIEU RURAL : UNE DIMENSION IMPORTANTE POUR LA REALISATION DES OBJECTIFS DU NEPAD ET DES OMD

La Communauté Internationale reconnaît la prépondérance de l'accès à l'énergie pour atteindre tous les OMD. Lors de la 9^{ème} Session de la Commission sur le Développement Durable en 2001, il avait été conclu que : « l'accès aux services énergétiques est une condition préalable pour réaliser l'objectif adopté par la Communauté internationale de réduire de moitié d'ici 2005 le nombre de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour ». S'appuyant sur les résultats de la 9^{ème} session de la Commission pour le Développement Durable (CDD-9), le Sommet Mondial sur le Développement Durable (SMDD) a réaffirmé l'importance primordial des services énergétiques, et notamment l'accès élargi à des services énergétiques fiables et abordables, pour faciliter la lutte contre la pauvreté.

Les liens entre les services énergétiques et les OMD sont nombreux, mais le tableau suivant en résume les points importants.

Tableau 1 : Contribution des services énergétiques à la réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire

Objectifs et cibles des ODM	Contribution des services énergétiques à la réalisation de ces objectifs et cibles
<p>Objectif 1: Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim</p> <p>Cible n°1 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour</p> <p>Cible n°2 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim</p>	<p>⇒ Augmentation et diversification des revenus des femmes par une productivité accrue dans le domaine agricole à travers des services énergétiques fiables et abordables. Augmentation du temps et de l'énergie consacrés aux activités génératrices de revenus ;</p> <p>⇒ Augmentation et diversification des revenus des hommes grâce au point explicité ci-dessous et à une plus grande productivité, le tout grâce à l'utilisation de services énergétiques abordables et fiables ;</p> <p>⇒ Une production alimentaire accrue et diversifiée par une répartition du temps et de l'énergie épargnés par les femmes et les filles dans leurs différentes activités quotidiennes liées à la préparation des repas ;</p> <p>⇒ Un pouvoir d'achat accru dans des zones touchées par un déficit alimentaire.</p>

Objectifs et cibles des ODM	Contribution des services énergétiques à la réalisation de ces objectifs et cibles
<p>Objectif 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</p> <p>Cible n°4 : Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.</p>	<p>⇒ Réduire davantage le travail des filles par rapport à celui des garçons puisque les services énergétiques visent la mécanisation des tâches attribuées d'ordinaire aux filles ;</p> <p>⇒ Des résultats et une fréquentation scolaires relativement plus élevés chez les filles résultant d'un gain de temps et d'énergie autrefois consacrés à des activités non rémunérées, effets qui leur faciliteront le passage à l'enseignement secondaire.</p> <p>⇒ Une influence accrue des femmes au sein des instances décisionnelles en tant que propriétaires et chefs d'entreprise énergétiques modernes ;</p> <p>⇒ Davantage de temps de repos, de récupération (physique et mentale), essentiels aux activités de formation.</p>
<p>Objectif 5: Améliorer la santé maternelle</p> <p>Cible n°5 : Réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle entre 1990 et 2015</p>	<p>⇒ De meilleurs services énergétiques peuvent améliorer l'accès à une meilleure santé et services médicaux.</p> <p>⇒ De meilleurs services énergétiques peuvent aider à réduire la charge de travail contribuant ainsi à l'amélioration de la santé.</p> <p>⇒ Des services énergétiques modernes peuvent se substituer à l'utilisation inefficace des foyers biomasse traditionnels qui sont la cause de la pollution de l'air qui est une cause majeure des décès prématurés (L'OMS rapporte qu'annuellement environ 2 millions de décès prématurés sont attribuables à la pollution de l'air à l'intérieur des maisons due principalement à la combustion incomplète des foyers)</p>
<p>Objectif 7: Assurer un environnement durable</p> <p>Cible n°10 : Réduire de moitié d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à l'eau potable.</p>	<p>⇒ Des services d'énergie plus propre peuvent encourager une meilleure gestion des ressources naturelles ainsi qu'une meilleure qualité de l'eau.</p>

Dans ce contexte, l'élargissement de l'accès aux services énergétiques modernes peut être un catalyseur pour le développement humain durable. Cependant, plus de revenus sont nécessaires pour accéder aux services énergétiques et ainsi libérer le temps et l'énergie des femmes. Or cette augmentation de revenus n'est pas possible sans des investissements supplémentaires en temps et en énergie qui sont déjà largement utilisés. **Tel est le piège énergie-pauvreté dont sont victimes, tout particulièrement, les femmes de l'Afrique subsaharienne** et auquel il faut trouver une réponse qui, à travers des stratégies qui se renforcent mutuellement, cible la réduction simultanée de la pauvreté énergétique et la pauvreté monétaire.

1.2 LA SITUATION PARTICULIERE DE LA GUINEE

Analyse de la situation

Située en Afrique de l'Ouest sur une superficie de 246.000 Km², la République de Guinée a une population de 7.156.406 habitants. Elle fait partie des Pays les Moins Avancés (PMA), et depuis 1999, elle est éligible à l'Initiative PPTTE (Pays Pauvres Très Endettés). Par rapport à l'Indice de Développement Humain (IDH), la Guinée occupe le 156^{ème} rang sur 177 pays en 2003 avec un IDH de 0,466. Selon les résultats en 2002, de l'enquête sur le questionnaire des indicateurs de base du bien-être (Quibb), pour l'évaluation des niveaux de vie des populations, 49% de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté monétaire fixé à 0,82 \$ US par jour, 13 % sont très pauvres et ne dépensent pas plus de 0,48 \$ US par jour. L'étude confirme que la pauvreté est plus accentuée en milieu rural où 56% sont pauvres et 31,5% très pauvres. A partir de 2002, sous l'effet du ralentissement de la croissance, de la détérioration du cadre macro-économique et de la baisse drastique des financements extérieurs, la pauvreté s'est sensiblement accrue. Selon les projections faites par les Services Statistiques en 2005, l'incidence de la pauvreté s'établirait à 53,6%. Des disparités importantes existent, cependant, selon le sexe, les catégories socioprofessionnelles, le milieu de résidence et les régions naturelles.

L'analyse genre de la pauvreté en Guinée, montre des disparités importantes au détriment des femmes. En matière d'éducation, le taux brut de scolarisation au niveau primaire était estimé en 1999 à 67,6 pour cent pour les garçons contre 39,9 pour cent seulement pour les filles. Quant au taux d'alphabétisation des adultes (15 ans ou plus), il s'élevait à 15 pour cent pour les femmes et 37 pour cent pour les hommes (données du recensement démographique de 1996).

En plus de la situation défavorisée des femmes en matière d'éducation, elles souffrent également d'un désavantage en termes de temps de travail, en raison du cumul des activités familiales et professionnelles. Les femmes qui pratiquent l'agriculture ont une charge de travail allant de 15 à 17 heures par jour. En outre, le travail des femmes est rendu plus pénible par le manque d'outillage, le faible niveau de transformation des produits alimentaires et l'éloignement des points d'eau et des sources d'approvisionnement en bois de chauffe. De plus, bien qu'elles soient à l'origine de près de 80 pour cent de la production vivrière du pays, les femmes ne disposent que d'un accès limité au crédit et à la propriété foncière.

Ce sont là autant de contraintes qui entravent l'épanouissement de la femme, au plan individuel et collectif, et déterminent la pauvreté particulière dans laquelle vivent une large majorité des femmes guinéennes.

La promotion de la femme est unanimement considérée comme un axe majeur et transversal de la lutte contre la pauvreté et la politique nationale de promotion de la femme vise particulièrement à favoriser l'accès des femmes aux services sociaux, aux facteurs de production et aux ressources économiques afin de permettre aux femmes de concilier leurs rôles économiques et sociaux, et d'augmenter leurs revenus.

Concernant le développement du secteur rural, celui-ci a constamment été une priorité dans la politique du Gouvernement au cours des 15 dernières années. Ce choix répond à la fois aux besoins de diversification de l'économie, largement dominée par le secteur minier, et de réduction de la pauvreté dans les zones rurales. Les grandes orientations de la politique du secteur ont été définies en 1991, par la Lettre de Politique de Développement Agricole (LPDA1), et réactualisées par la LPDA2 en 1997.

En dépit des progrès réalisés dans le secteur, les défis de développement et de modernisation restent importants. Les gains de production vivrière ont été essentiellement obtenus par une extension des surfaces cultivées. L'amélioration des rendements est restée très modeste. La faiblesse des investissements privés et la persistance des pratiques traditionnelles, en partie due à la faible qualification des actifs du secteur, n'ont pas favorisé la mutation du secteur dans une perspective de réduction significative de la pauvreté en milieu rural et une exploitation rationnelle du potentiel naturel.

L'approche PTF et la Stratégie Nationale de Lutte Contre la pauvreté en Guinée.

La lutte contre la pauvreté constitue une priorité du gouvernement qui s'engage à faire du (DSRP)¹ le cadre unique de référence pour son action en faveur du développement. Il sollicite le même engagement de la part de ses partenaires avec pour objectif de mieux coordonner les programmes et politiques mis en place pour améliorer les conditions de vie des populations, notamment pour assurer une croissance durable dans les domaines sélectionnés prioritaires que sont : la santé, l'éducation, la protection et la promotion de la femme et de l'enfant et le développement rural.

L'initiative PTF est en parfaite cohérence avec le DRSP et pourrait contribuer efficacement à sa mise en œuvre au niveau des points de convergence ci-après :

- **Genre et Equité** : Assurer le plein épanouissement économique et social de la femme ;
- **Développement Rural** : Améliorer les conditions de vie des populations rurales et assurer la sécurité alimentaire ;
- **La Promotion de PME/PMI** : Favoriser la création de revenus. Favoriser l'auto-promotion et l'innovation ;
- **Hydraulique villageoise** : Améliorer l'accès à l'eau potable pour les populations rurales ;
- **Electrification rurale / Promotion des Energies renouvelables** : Améliorer les conditions de vie des populations rurales par la fourniture de l'énergie électrique et des énergies renouvelables.

¹ Document Stratégique de Réduction la pauvreté (DSRP).

La Plate Forme multifonctionnelle peut donc servir d'excellent outil d'intervention dans des axes stratégiques de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (notamment dans le milieu rural) :

- **Axe environnement Economique, juridique, social, culturel et politique :**
 - Propriété et gestion communautaire d'une infrastructure d'énergie, la PTF, par les femmes dans les villages ;
 - Appui et dynamisation du secteur privé, les prestataires de services techniques, commerciaux, financiers, de formation ;
- **Axe Services financiers et autres facteurs de production :**
 - Infrastructure d'énergie sur une PTF, munie d'équipements modulaires flexibles, en fonction des besoins des femmes : moteur plus moulin, décortiqueuse, presse à huile, poste de soudure, alternateurs, charge de batterie, réseau eau et électricité.
- **Axe activités génératrices de revenus :**
 - Gain de temps et d'énergie permettant d'autres activités : Culture de rente, transformation, commerce
 - gain de productivité avec la PTF
 - Transformation électromécaniques : soudeurs ; menuisiers ; artisans ;
- **Axe accès à l'éducation et à la formation**
 - Alphabétisation du Comité de gestion
 - Formation opératrices ; meunière et meuniers
 - Formation des artisans, fabricants, mécaniciens et électriciens
 - Gain de temps et de revenus (scolarité surtout de la jeune fille)
- **Axe santé de base, nutrition, eau potable, assainissement**
 - Gain de temps et d'énergie (y compris dans la collecte d'eau) permettant : Repos ; Préparation des repas à temps ; Soins de santé des enfants ; Cultures pour consommation
 - Pompes et bornes fontaines (eau potable)
 - Gains de revenus (frais de santé)
- **Axe coordination efficace de la stratégie de lutte**
 - potentiel de coordination réelle des effets directs et induits autour d'une infrastructure de base au niveau du village ;
 - développement de partenariat au niveau local, village, région, pour synergie
 - communication des résultats du projet au niveau dynamisme de la pauvreté et stratégie de lutte

2. STRATEGIE D'INTERVENTION

2.1 LA PROBLEMATIQUE ENERGIE-PAUVRETE

La force humaine, mesurée en unités énergétiques, constitue une petite proportion de l'ensemble des sources d'énergie. Pourtant, le travail des femmes, des filles et des garçons est indispensable dans la marche de la chaîne énergétique pour l'extraction, la collecte de la biomasse et sa transformation en énergie domestique pour la cuisson. Les femmes dépendent entièrement de leur propre force et se retrouvent sans autres ressources tel que la force animale, les appareils électriques ou mécaniques pour la transformation énergétique.

Même là où la force animale et les équipements mécaniques sont disponibles dans le foyer, les normes du genre sur la division des tâches, de la propriété du contrôle des moyens de production, les relations de pouvoir entre hommes et femmes tendent à exclure les femmes de l'usage de ces moyens.

Cette situation énergétique a d'énormes implications sur la survie et le développement puisque les tâches associées à la préparation des aliments sont essentielles dans les systèmes agricoles prévalant, qui pour la plupart des petits exploitants agricoles dépendent sur la force la force des muscles. Cette force motrice exige la conversion biologique et le stockage des aliments pour la production d'une énergie utile. La consommation d'aliments, cruciale pour la production journalière de l'énergie humaine nécessaire au travail agricole, dépend en retour du traitement et de la préparation des aliments récoltés ou rassemblés. Les tâches fréquentes et répétitives, associées à la préparation alimentaire de la période post-récolte telle l'approvisionnement en eau, en bois de chauffe, la mouture,

l'extraction d'huile de cuisson et le traitement d'autres ingrédients, relève de la responsabilité et des obligations des femmes.

Les femmes pauvres paient un prix disproportionné pour les services énergétiques en termes d'opportunités de développement. La pénibilité et la durée des activités des femmes dans de tels systèmes énergétiques ont des impacts sérieux en termes d'opportunités pour développer d'autres activités, notamment la production agricole, et d'autres usages du temps et de l'énergie qui sont productifs et générateurs de revenu, et nécessaires pour la garde des enfants, la santé, l'éducation, le repos, les activités sociales et culturelles, la récréation et les soins personnels. Les filles paient en termes d'opportunités d'aller à l'école et en termes de performances scolaires.

Enlever cette contrainte énergétique en élargissant l'accès aux services énergétiques modernes peut générer une dynamique de réduction de la pauvreté tant monétaire qu'humaine. Cependant, un revenu élevé est nécessaire pour être en mesure de se payer les moyens de libérer du temps et de l'énergie. Ce revenu élevé ne peut s'acquérir sans dépenser plus de temps et d'énergie humaine, alors que leurs taux d'utilisation sont déjà élevés. Tel est le piège, la dépendance énergie-pauvreté dont les femmes dans l'ensemble de l'Afrique en zone rurale doivent s'affranchir.

Le défi pour la lutte contre la pauvreté consiste à permettre aux femmes, en particulier les plus défavorisées, mais aussi aux hommes, de sortir du piège énergie-pauvreté et d'accéder à des services énergétiques modernes abordables et durables. Pour que les services énergétiques soient abordables aux femmes et aux hommes pauvres, ils doivent être utilisés à des fins qui sont directement productives et génératrices de revenu.

2.2 JUSTIFICATION D'UN PROJET PILOTE PTF EN GUINEE

L'introduction de la plate-forme dans un village est une réponse particulièrement appropriée pour sortir du piège énergie-pauvreté tel que présenté ci-dessus. Ses effets sont :

- de mettre à disposition des femmes une source d'énergie dont elles ont la propriété et la maîtrise,
- de libérer les femmes de certaines corvées longues, pénibles et non productives (eau, pilage...), de leur conférer des revenus supplémentaires propres donc un statut plus indépendant et une responsabilité sociale et économique accrue. Cette promotion économique et sociale des femmes a des effets positifs sur la situation économique et sociale de l'ensemble des communautés,
- de stimuler la création, le développement et/ou la modernisation d'autres activités artisanales dans les villages. Elle permet également de valoriser la production agricole (décorticage, scierie, pressage du karité et du pourghère),
- de dynamiser l'économie et les structures sociales rurales,
- d'accroître et de diversifier les sources de revenus en amont et en aval des activités de transformation alimentaire,
- de renforcer les capacités humaines grâce à la formation,
- d'améliorer les conditions de santé et d'éducation, par la distribution d'eau potable et d'électricité, notamment aux dispensaires et aux écoles,
- de développer une capacité de prise en charge et de gestion participative tant par les femmes que par les hommes.

La plate-forme multifonctionnelle, en introduisant l'énergie mécanique et électrique dans les villages, permet en effet d'améliorer les conditions de vie en se substituant à la force motrice humaine, notamment par les gains de temps et d'énergie que cet équipement permet et l'augmentation des revenus qui en découle. L'éclairage et l'alimentation en eau ont aussi des conséquences immédiates sur la santé et l'éducation.

La particularité de l'**approche plate-forme multifonctionnelle** réside dans sa capacité à mettre à la disposition des bénéficiaires au sein des communautés rurales différents outils permettant de lutter efficacement contre plusieurs dimensions de la pauvreté qui les touche. Cet équipement répond d'une part à la demande des populations rurales, tant par les services rendus, que son coût et sa conception technologique simple, et d'autre part aux capacités techniques et financières de l'offre du secteur privé.

De plus, la gestion communautaire de la plate-forme accroît le pouvoir de décision des femmes au travers d'un renforcement de leurs capacités organisationnelles et des rôles qui leur sont attribués au sein du COMITE FEMININ DE GESTION².

Cette démarche permet donc de répondre aux problématiques rencontrées en Guinée, notamment aux discriminations diverses dont sont victimes les femmes.

La revue en 2004 de l'expérience pilote PTF en Guinée (voir résumé revue annexe1) a dégagé des résultats très encourageants qui confirment que la PTF est un instrument efficace pour aider la Guinée à lutter durablement contre la pauvreté en milieu rural. L'effet de démonstration de cette expérience a suscité l'adoption de l'outil PTF par plusieurs acteurs de développement (ONGs, Partenaires au Développement etc...) pour réaliser leurs objectifs.

Afin de capitaliser et amplifier ces acquis, le Gouvernement sollicite un Programme National qui fait l'objet du présent Document de Projet.

2.3 LES OBJECTIFS DU PROJET

Le projet en Guinée est prévu sur deux régions, Kindia et Kankan, avec en prévision l'installation de 50 plates formes (25 par zone dont une plate-forme de démonstration/formation) et la mise à niveau de 12 anciennes PTFs sur 5 ans. Les prévisions pour cette phase pilote doivent permettre de **construire des bases solides pour aboutir à un programme national** avec pour objectif (voir matrice des résultats) :

- Le développement d'une initiative nationale pilote opérationnelle permettant la démonstration de l'efficacité de l'approche plate-forme multifonctionnelle pour réduire la pauvreté en zone rurale.
- La définition d'une approche programme en liaison avec les programmes sectoriels actuellement en cours de mise en œuvre en Guinée

Pour atteindre ces objectifs en 5 ans, un certain nombre de domaines d'intervention sont définis (voir page 6).

2.4 LES PRINCIPAUX RESULTATS ATTENDUS DU PROGRAMME

Le projet pilote vise la **dissémination progressive de 50 entreprises PTF** tout en contribuant, par la fourniture d'information et d'analyse pertinente à la revue et l'exécution du CSLP – cadre politique, budgétaire et d'informations- et au développement d'une approche programme avec les programmes sectoriels visant la réduction de la pauvreté en milieu rural.

Au niveau des Impacts

- 1 La réduction de la pauvreté monétaire parmi les clientes et les clients des entreprises PTF plus particulièrement, à travers l'accroissement de la production et la commercialisation agricole et agroalimentaire, la diversification des sources de revenus dans au moins 18 villages.
- 2 L'amélioration du taux de scolarité et de la performance scolaire plus particulièrement des filles et aussi des garçons dans au moins 40% des villages
- 3 L'accroissement de l'accès aux services énergétiques modernes pour au moins 50.000 habitants en milieu rural, hommes, femmes, filles et garçons.
- 4 La réduction des inégalités entre femmes et hommes sur le plan de l'accès à l'emploi rémunéré, aux moyens de production, à la génération et au contrôle des revenus dans ces 50 villages.

² Voir notamment Brew-Hammond et Crole-Rees, Multifunctional platforms in Africa. A forward-looking review, octobre 2001 et le Guide opérationnel de la plate-forme multifonctionnelles.

Au niveau des effets :

Une capacité nationale :

- 1 de disséminer les PTF en tant qu'entreprises de services énergétiques modernes en milieu rural permettant ainsi de réduire les contraintes énergétiques à la dynamisation économique et sociale dans les villages ;
- 2 de développer, sur la base d'une approche programme, des partenariats avec des programmes sectoriels pour une meilleure prise en compte de la contribution de l'énergie dans l'atteinte des OMD, en particulier la croissance économique, la réduction de la pauvreté et l'équité-genre. Cette capacité permettra aussi la production et la mise à disposition d'indicateurs liés à la PTF pour le pilotage stratégique de la SRP.

Au niveau des produits :

- 1 La création et la mise en place de 50 entreprises plates-formes d'ici 2006 dans deux régions (Kindia et Kankan) du pays, et la mise à niveau de 12 anciennes PTFs
Au moins 120 emplois rémunérés tenus à 80% par des femmes- dans une entreprise non agricole dans les villages et au moins 50 Comités Féminin de Gestion avec des compétences créées et renforcées dans la gestion et l'exploitation des potentialités économiques autour des entreprises PTF.
- 2 Un réseau de prestataires techniques privés entretenant des relations contractuelles avec les entreprises PTF créé dans chacune des 2 zones d'intervention.
 - a. soit au moins 4 fabricants - installateurs, et au moins 8 artisans locaux opérationnels pour assurer la réparation et la maintenance des plates-formes, capables d'assurer directement la prise en charge technique des plates-formes.
 - b. au moins 4 bureaux d'étude locaux formés et disponibles pour la réalisation d'études de faisabilité participatives
- 3 Deux cellules d'appui-conseil (CAC), une par zone d'intervention relayées par des ONGs locales capables d'assurer la coordination de la mise en place et l'appui aux entreprises PTF et du réseau de prestataires privés, d'opérer dans les cadres de concertation de la zone, et de communiquer les indicateurs de performance au niveau de la zone aux parties prenantes et au réseau national
- 4 Une coordination nationale ayant une mission de coordination des deux Cellules d'Appui-Conseil (CAC), l'exécution du projet pilote, le développement de partenariats pour la création d'au moins 2 nouvelles CACs et la production de données et d'analyse liées aux indicateurs de performance des PTF, et pouvant contribuer au pilotage stratégique de la SRP.

2.5 BÉNÉFICIAIRES DU PROJET

Les bénéficiaires de ce programme sont :

- les femmes gestionnaires et propriétaires de la plate-forme à travers le renforcement de leur capacité,
- les femmes clientes de la plate-forme à travers les services de mouture, de décorticage et de broyage et des activités génératrices de revenus développées sur leur temps libéré.
- les hommes clients travers les services de soudure, de menuiserie métallique, menuiserie...
- les hommes et les femmes dans les ménages des clientes et clients des services de la PTF, les communautés villageoises à travers les services de la plate-forme (eau, éclairage, etc.).
- les enfants particulièrement les filles dispensées des travaux productifs et domestiques dans l'économie familiale et qui peuvent ainsi fréquenter l'école,
- les opérateurs privés gestionnaires de plates-formes,
- les artisans privés chargés de la fabrication, de l'installation, de l'entretien et de la maintenance des équipements de la plate-forme,

- les prestataires privés (bureaux ou individus) et commerçants qui sont dans le circuit de financement et de diffusion des plates-formes,
- les ONGs localement implantées chargées de la mise en œuvre du Programme au niveau des zones d'intervention,
- Les services de l'État et les bailleurs – au niveau national et régional- chargés du pilotage stratégique de la SRP et de la revue et l'exécution des programmes visant la réduction de la pauvreté en milieu rural.

3. DOMAINES D'INTERVENTION

Le rôle du Programme Régional Energie-Pauvreté, exécuté par l'UNOPS, consiste notamment à appuyer :

- 1 le projet PTF Guinée et à renforcer ses capacités dans les domaines suivants :
 - la mise en œuvre du projet
 - les aspects techniques liés à la PTF,
 - le suivi-évaluation,
 - la mise en place d'outils tels que la base de données en suivi-évaluation et un système d'information géographique,
 - la mise en place de mécanismes de crédit, d'activités génératrices de revenus et le développement de micro-entreprises PTF,
 - apporter un financement parallèle pour l'installation de 50 PTFs, et des activités liées à cela, notamment en matière de formation, d'animation, de suivi-évaluation et d'achats d'équipements

- 2 le Gouvernement et le PNUD :
 - dans la mise en œuvre et le suivi du projet
 - pour assurer la participation du projet Guinée au réseau de partage d'expériences et de connaissances en Afrique de l'Ouest,
 - dans le développement des partenariats et la mobilisation des ressources,
 - pour développer des méthodologie pour la prise en compte effective des indicateurs liés à la problématique énergie-pauvreté.

3.1 LE RENFORCEMENT DE CAPACITES :

Objectifs du renforcement de capacités : Créer une capacité nationale et locale à gérer dans toutes ses dimensions un projet plate-forme.

Le renforcement de capacités est transversal à l'ensemble des activités nécessaires au bon fonctionnement des plates-formes. Il concerne l'ensemble des acteurs du système plate-forme :

- **Au niveau du village**, il concerne les comités de gestion féminins (CFG), les meuniers, les artisans ruraux, les mécaniciens réparateurs, les électriciens.
- **Au niveau de la CAC**, il concerne les membres de la CAC, les ONG locales, les prestataires d'EFP, d'alphabétisation, les animatrices, les élus locaux, les représentants de l'administration centrale .
- **Au niveau national**, il concerne les ONG, les représentants des ministères et des bailleurs de fonds, les Centres de recherche et fonctionne principalement sous forme de réseau.

Le renforcement des capacités s'exerce **dans tous les domaines de l'approche plate-forme**, de l'alphabétisation à la formation technique, en passant par la formation aux concepts genre-énergie-pauvreté.

Il est essentiellement construit sur l'**approche pragmatique « d'apprendre en faisant »** et sur un **essaimage progressif**, avec un objectif d'**autonomie de gestion** pour tous les acteurs en deux ans

Principales étapes du renforcement de capacités dans le cadre d'un projet pilote :

- 1 La constitution des équipes et réseaux se fera autour des deux CAC avec le recrutement d'un responsable chargé de la coordination des activités et du domaine socio-économique et de la formation et d'un responsable technique.
- 2 Ces cadres participeront à une formation de formateurs d'initiation, organisée par l'UCR. Cette formation comprend un voyage d'échange dans un autre pays. Elle alternera formation aux concepts et formation pratique sur le terrain dans tous les domaines de l'approche plate-forme
- 3 Les CACs, à leur tour, recrutent et forment des prestataires, avec une supervision pour les premières duplications des formations.
 - o ONG pour l'approche (EFP, Alphabétisation, Gestion, suivi opérationnel, AGR)
 - o artisans pour les aspects techniques (installation, maintenance- réparation)
- 4 Au fur et à mesure de la montée en charge du programme, de l'optimisation des outils de la plate-forme des recyclages sont organisés dont des ateliers thématiques nationaux annuels réunissant tous les acteurs de terrain, par domaine.
- 5 Au niveau national les membres de la Coordination Nationale sont formés à l'approche plate-forme et aux concepts Genre-Energie-Pauvreté. Les résultats des plates formes vont alimenter le travail de la cellule DRSP et du PNUD, en particulier les données liées à la problématique Genre-Energie-Pauvreté.

Principaux résultats du renforcement de capacités dans le cadre d'un projet pilote :

- 1 Les membres des 2 CAC maîtrisent l'ensemble des processus de gestion d'un projet plate-forme et ils sont capables de la diffuser à leurs partenaires, leurs prestataires, les opérateurs au niveau village.
- 2 Le réseau d'experts est capable de promouvoir l'intégration des activités PTF dans les programmes de lutte contre la pauvreté et les programmes sectorielles (promotion de la femme, électrification rurale, etc.),

3.2 VOLET TECHNIQUE

Objectifs :

Le volet technique couvre l'ensemble des activités qui visent à :

- 1 La conception, l'installation, le fonctionnement et l'optimisation technique **des PTF**, au regard des besoins locaux et des conditions locales, en recherchant la meilleure multifonctionnalité possible.
- 2 La mise en place d'un **schéma organisationnel de maintenance autonome et non subventionné** au fonctionnement (artisans, dépôts-ventes de pièces de rechange, filière d'approvisionnement, contrats, crédits,.....).
- 3 La mise en place et l'adaptation des **outils nécessaires** au bon fonctionnement de ce système, et au suivi / analyse des paramètres techniques.
- 4 La **formation et sensibilisation** de tous les acteurs PTF au niveau technique et aux outils qui les concerne dans leur activité.

Ce volet pourrait être mis en oeuvre dans le cadre d'un partenariat avec le Centre Pilote de Technologie Industrielle qui pourrait prendre en charge les activités de formation.

Les principales étapes de mise en œuvre du volet technique dans un projet pilote :

- 1 L'installation des 4 premières PTF se fait en partant de l'analyse des besoins à satisfaire localement, et le retour d'expérience technique des autres pays. L'objectif visé doit être la plus grande multifonctionnalité possible. Cette première étape permet de créer les capacités locales de fabriquer, installer et entretenir les PTF. Les compétences des CAC sont renforcées au niveau technique sur la PTF.

- 2 Il s'agit ensuite de lancer les bases du schéma organisationnel de maintenance, et de tester les outils techniques, après avoir formé les opérateurs. La stratégie pour le volet technique est affinée en fonction des problèmes rencontrés (optimiser la conception de la PTF, les outils techniques sont testés,...)
- 3 13 nouvelles PTF sont installées sur 2 zones. L'accent est mis sur le renforcement de capacité et l'organisation de la maintenance / réparation des équipements. Des règles sont posées à ce niveau (tarification,...).
- 4 L'accent est mis sur le suivi de la qualité des prestations des fabricants et des artisans et sur le suivi des paramètres technique du fonctionnement permettant une analyse de la situation. Il s'agit de consolider le réseau d'approvisionnement en pièces détachées, et d'externaliser puis suivre la gestion de stocks de pièces locaux. On s'assure du bon accomplissement des missions techniques des animateurs et des CFG, pour l'entretien des équipements. On organise un recyclage des compétences.
- 5 12 nouvelles PTF sont installées sur 2 zones. Les installations sont suivies, ainsi que le fonctionnement du schéma organisationnel de maintenance / réparation. Si la situation le permet, on cherche à mettre en place des artisans ruraux, ou à développer d'autres services sur la PTF. Il s'agit ensuite de faire le bilan du fonctionnement des PTF, d'identifier les faiblesses et d'en rendre compte, de faire des recommandation pour un projet qui prendrait la suite du projet pilote.

Principaux résultats attendus :

- 1 La fabrication et l'installation de 50 PTF (48 PTF et 2 PTF de démonstration) et la mise à niveau de 12 anciennes PTFs.
- 2 La mise en place d'un schéma de maintenance / réparation sans subvention de fonctionnement
- 3 (20 artisans formés, 8 opérationnels, grilles tarifaires en place,...).
- 4 La mise en place d'un circuit d'approvisionnement des pièces de rechange (8 dépôts-ventes de pièces opérationnels, qualité et disponibilité des pièces suivies,...).
- 5 La formation de tous les acteurs sur leur mission technique
- 6 (artisans de fabrication, réparateurs, électriciens, ruraux, 50 CFG / meunières, 4 agents de suivi,...)
- 7 La mise en place / l'adaptation des outils de gestion de la PTF, de suivi de la PTF et des artisans.
- 8 Le suivi des performances des PTF et de la qualité des prestation / Analyse.
- 9 Le développement de partenariat pour créer des synergies autour de la PTF, optimiser techniquement sa conception.
- 10 La sensibilisation des autres membres de l'équipe à leurs missions techniques.

Ce volet technique comprendra également des activités de recherche et développement, dans le cadre d'une collaboration sous régionale, qui pourra notamment se concentrer sur :

- la conception et la fabrication en Guinée de prototypes de modules et leur appropriation par des fabricants locaux
- l'optimisation technique de la conception des PTFs
- la réalisation de prototype de PTF hydroélectriques compte tenu du potentiel important de la Guinée en sites intéressants
- la réalisation de prototypes de plateformes électriques
- la promotion du pourghere comme carburant

3.3 VOLET SUIVI/EVALUATION

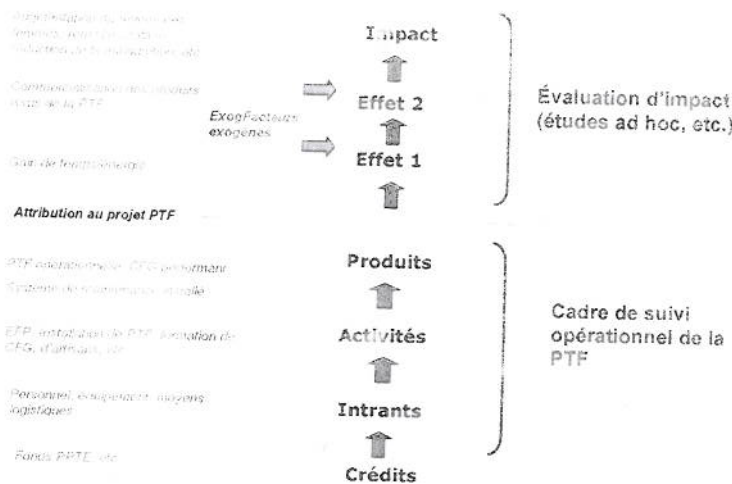
Objectifs du suivi/évaluation de la plate-forme multifonctionnelle

Le domaine du suivi/évaluation est transversal et touche l'ensemble des activités du projet plate-forme multifonctionnelle.

La stratégie du projet plate-forme multifonctionnelle est orientée vers la réalisation de produits et d'effets directs, répondant ainsi à la définition de la **gestion axée sur les résultats**.

Un certain nombre d'études ont permis de définir les causes du lien pauvreté-énergie et d'établir sur cette base la logique d'intervention du projet et sa chaîne des résultats. L'enjeu est à présent de construire un système et des outils qui rassemblent les informations nécessaires à la construction de cette chaîne des résultats.

Chaîne des résultats de la PTF



(fig. 1 – chaîne des résultats de la plate-forme)

Le suivi/évaluation est lié à chaque stade du cycle de développement d'une entreprise énergétique plate-forme. Ce domaine fait partie intégrante d'une stratégie d'intervention visant d'une part **l'opérationnalité de la plate-forme** (tant au niveau technique, économique que social) et d'autre part **l'intégration de l'énergie dans les stratégies de réduction de la pauvreté**. Cette stratégie d'intervention s'inscrit dans un schéma d'appui dégressif qui tend vers la maîtrise par les femmes gestionnaires des diverses opérations liées à la PTF au terme de deux ans d'exploitation.

Dans le cadre d'un projet PTF pilote, les objectifs du suivi-évaluation sont :

1. renforcer les capacités dans une zone d'intervention pour que l'ensemble des plates-formes installées soient opérationnelles et génèrent des résultats qui puissent ensuite être analysés en marge d'une phase d'extension du projet.
2. mettre en place un processus d'appui à la mise en opération d'une PTF dans un village au travers d'une série d'activités, d'outils et de méthodes permettant de rendre opérationnelles les PTF,
3. mettre en place un système de suivi des plates-formes multifonctionnelles qui permettent, à partir des données de base, de produire des indicateurs, de les intégrer dans les instruments de pilotage du SRP et de les utiliser pour la revue et l'exécution de ces politiques, programmes et budgets.

Principaux résultats attendus :

1. La formation de formateurs en EFP a permis de former l'ensemble des cadres des 2 CAC et les 4 prestataires à l'EFP. Au moins 4 personnes de ce groupe seront capables de former d'autres prestataires
2. Les outils et les critères de l'EFP sont maîtrisés par les participants et la fiche signalétique est utilisée comme premier jalon du système de suivi-évaluation.
3. Les animatrices et le point focal suivi/évaluation maîtrisent la gestion, le suivi, l'analyse des données et la restitution des résultats de la PTF,
4. Les CFG maîtrisent les outils de gestion de la PTF et comprennent leur utilité ainsi que l'importance de la qualité des données, notamment pour les restitutions au village,
5. Un cadre de suivi opérationnel est mis en place ainsi que des indicateurs intermédiaires et leur référentiel permettant l'atteinte des résultats tels que fixés par le projet,
6. Le système national d'information est capitalisé et les données secondaires utiles au projet et leur niveau de désagrégation sont identifiés,
7. Un catalogue des leçons apprises au cours de la phase pilote en matière de suivi-évaluation est mis à disposition des divers intervenants du projet et des évaluateurs,
8. Un atelier avec intervenants locaux permet de définir le cadre de suivi du projet (indicateurs, référentiel, etc.) (meso/micro)
9. Une institution de formation est identifiée et a acquis les compétences relatives à la méthodologie de suivi-évaluation opérationnelles du projet,
10. Une évaluation formative du projet-pilote est menée,
11. Un document de projet national est formulé.

3.4 OUTILS D'AIDE A LA DECISION ET DE GESTION DE L'INFORMATION (BASE DE DONNEES ET INTERFACE GEOGRAPHIQUE)

Objectifs :

La mise en place des outils tels qu'une base de données, couplée à une interface géographique vise à **centraliser** l'ensemble des informations caractérisant le village et l'intervention du projet par l'introduction d'une plate-forme multifonctionnelle. La collecte et la saisie de ces données dans de tels outils permettront :

1. Un **traitement et une exploitation plus efficace** en vue d'une analyse des activités sur le terrain et une **évaluation de l'impact** des PTF.
Ces outils s'intègrent dans le cadre du suivi évaluation opérationnel et alimenteront, de part les résultats d'analyses des données combinés à la visualisation spatiale de ces derniers, la réflexion tant pour la **diffusion et le processus de densification**, que pour le **fonctionnement des PTF** en mettant en évidence les meilleures pratiques et les zones d'intervention. C'est par ce biais que ces outils participent à l'aide à la décision.
2. De **fournir des données sur la pauvreté énergétique** qui seront mis à disposition du système de suivi de la SRP : La base de données est conçue de manière à intégrer également des données secondaires ou des liens avec d'autres bases de données nationales existantes. La mise en relation de la base de données PTF avec les statistiques nationales et les indicateurs SRP/OMD en lien avec la thématique Genre-Energie-Pauvreté, matérialise les niveaux **MICRO-MESO-MACRO**. Les données PTF et les indicateurs de suivi opérationnel constituent de la sorte la base de l'information visant à participer aux mesures du lien entre Genre-Energie-Pauvreté. C'est par ce biais que les outils du système de suivi évaluation sont en lien avec l'objectif 1.

Principaux résultats attendus :

1. Un responsable pour la gestion des données (mise à jour de la base de données) est identifié au sein de chaque CAC et l'unité de coordination nationale, et, formé à l'utilisation et exploitation des outils de Suivi/Evaluation
2. Les outils (base de données des indicateurs et interface géographiques) sont installés, complétés et adaptés au contexte de la Guinée.

3. Les 50 villages pilotes sont caractérisés par des données socio-économique (source : EFP), les résultats des PTF sont suivis mensuellement dès leur installation, à l'aide des outils de suivi/évaluation mis en place (BDD/SIG).
4. Les résultats des PTF sont analysés en vue d'élaborer une bibliothèque de cas des équipements PTF (évaluation des résultats des PTF atteints) et affiner les conditions de réussite du projet PTF en milieu guinéen.

3.5 ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUS

Objectifs :

Les performances économiques sont un élément important pour rendre opérationnelle et durable une PTF. En soutenant l'entrepreneuriat féminin, le projet Guinée favorisera l'accès des femmes à la propriété de PTF qu'elles pourront gérer elles-mêmes ou les mettre en concession. Les modalités d'organisation et de gestion de PTF en pur privé seront par ailleurs étudiées durant cette phase pilote.

C'est la démarche prônée par le Programme Régional, et formulée sous le vocable « approche privée ».

L'approche privée sous-tend un schéma de financement et un mode de gestion spécifiques qui permet d'installer plus de PTF, avec de meilleurs niveaux d'activités et de rentabilités. Pour ce faire, la PTF en tant qu'unité économique et sociale, est intégrée dans un contexte global de marché.

La prise en compte de cette approche dans le cadre du projet Guinée a pour objectifs, de :

1. Développer au sein des équipes projet les compétences pour la mise en œuvre de l'approche,
2. Définir et expérimenter une stratégie de financements spécifiques,
3. Impliquer les différents acteurs à la démarche (opérateurs privés, partenaires techniques et financiers),
4. Soutenir le développement d'activités génératrices de revenus autour des PTF.

Principaux résultats attendus :

1. les équipes sont formées à l'utilisation du BM et au suivi et évaluation des AGRs
2. deux schémas de financement externe de l'installation des PTF et des AGRs sont validés avec des partenaires et testés par l'équipe projet
3. toutes les zones d'implantation de PTF sont couvertes par un(des) accord(s) de financement par crédit conclu par le projet
4. 50% des villages d'implantation de PTF bénéficient de financements externes des AGRs (crédit ou participations)
5. 50% des bénéficiaires de financement externe ont suivi une formation en gestion
6. 95% des crédits octroyés par les institutions de crédit sont remboursés par les bénéficiaires
7. un rapport d'étude/évaluation des résultats des PTF et des AGRs est produit.

4. CADRE DE RESULTATS

Résultat	Produits escomptés	Indicateurs de produits	Activités principales
<p>Objectif 1 (MACRO): Intégration des questions relatives à l'accès à l'énergie en zone rurale dans les stratégies et politiques locales et nationales de lutte contre la pauvreté</p> <p>Stratégie de partenariat : secteur privé et structures gouvernementales, Ministères Sectoriels, Afrique Initiatives, Agences SNU, y compris l'Unité Coordination Regionale PRE/PTF et autres partenaires bilatéraux et multilatéraux</p>			
<p>1. Les liens entre l'accès aux services énergétiques en zone rurale et pauvreté sont reconnues dans les stratégies et politiques nationales et régionales de lutte contre la pauvreté (ex SRP) utile à l'atteinte des objectifs du Millénaire</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un document du programme national PTF produits en fin de première phase (2 ans), • des fonds PTF ou autres sont alloués par le Gouvernement au Programme national. 	<p>1.1. Intégration de la Guinée dans le réseau de transferts de connaissances Sud-Sud par le partage d'expériences et des meilleures pratiques dans toute la région</p> <p>1.2. Prise en compte de la dimension énergie-pauvreté dans les programmes et budgets sectoriels au niveau national</p>	<p>Mise en ligne de la base de données nationale sur la gestion, le suivi et l'impact des PTF, (groupe d'indicateurs Genre-Energie-Pauvreté issue de l'exploitation des PTF) reliée aux bases de données relatives aux politiques de lutte contre la pauvreté</p> <p>Les données PTF sont régulièrement mises à la disposition de la Cellule SRP et contribue au suivi de ses indicateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un Comité de Pilotage • Mettre en place un réseau national et un groupe d'apprentissages constitués de l'ensemble des acteurs nationaux et du gouvernement, formés avec les outils de sensibilisation/formation • Le système national d'information est capitalisé et les données secondaires utiles au projet et leur niveau de désagrégation sont identifiés • Développer le système de suivi de la grappe d'indicateurs reliant Genre-Energie-Pauvreté à partir de la base de données des PTF • Contribuer à l'enrichissement de la SRP en utilisant le système de suivi et d'analyse reliant une grappe d'indicateurs PTF/SRP/OMD • Préparation de documents de communication et de plaidoyer pour l'information et la sensibilisation auprès des décideurs sur le plan national, régional et international • Organiser un atelier national annuel pour la diffusion de l'information, le partage des meilleures pratiques, des leçons tirées du projet pilote • Réaliser une étude d'impact du projet pilote après deux ans • Réalisation d'une Etude de faisabilité participative nationale pour la formulation d'un programme national • Elaboration d'une stratégie de partenariat et de mobilisation de ressources

Objectif 2 (MESO, MICRO) : Développement d'une initiative nationale pilote permettant la démonstration de l'efficacité de l'approche plate-forme multifonctionnelle pour réduire la pauvreté en zone rurale

Stratégie de partenariat : ONG reconnues dans les zones d'intervention, ACT - TRIAS, secteur privé et structures gouvernementales décentralisées, Afrique Initiatives, BCEIP, ADECOMA, Projets SNU, 'Unité Coordination Régionale Plates-formes Multifonctionnelles, autres partenaires et élus locaux

Résultats	Produits escomptés	Indicateurs de produit	Activités principales
2. Création d'une capacité locale de diffusion de PTF opérationnelles au travers de deux CAC et deux partenaires de zones hors projet	<p>2.1. Une capacité locale de mise en œuvre de l'approche PTF est opérationnelle</p> <p>2.2. 50 CFG gèrent de manière autonome la PTF</p> <p>2.3. Quatre réseaux d'artisan (un par région) sont créés</p> <p>2.4. Un programme de développement et d'optimisation des PTFs est mise en œuvre</p>	<p>2.1.1. Au moins 4 bureaux d'étude réalisent des études de faisabilité selon des critères de qualité</p> <p>2.1.2. Deux centres de formation sont formés à l'approche PTF et sont en capacité de diffuser l'ensemble des cursus de formation PTF</p> <p>2.1.3. Les données des PTF sont régulièrement saisies dans la BDD et analysées</p> <p>2.2.1. 50 PTF sont rentables au bout de deux ans de fonctionnement</p> <p>2.2.2. une assemblée annuelle de restitution de la PTF est organisée par le CFG</p> <p>2.3.1. au moins 2 fabricants installateurs et 6 artisans réparateurs avec contrats de maintenance installent et entretiennent les 50 PTF</p> <p>2.3.2. Taux d'immobilisation des PTF (pour cause de pannes de moins de 5%)</p> <p>2.4.1. 1 site est équipé d'une PTF électrique</p> <p>2.4.2. une stratégie de réplication, sur base de l'évaluation, est formulée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une Collège d'Appui Conseil (CAC) par zone • Renforcer les capacités d'appui des CAC pour assurer le transfert de savoir-faire PTF à tous leurs partenaires, y compris les centres de formation, dans tous les domaines de l'approche PTF • Implanter une plate-forme de démonstration par CAC pour faciliter la diffusion du concept, assurer la formation technique et l'optimisation technologique des PTF. • Former les bureaux d'études à l'étude de faisabilité participative, y compris au Business Model et aux outils de suivi/évaluation • Mener l'étude de Faisabilité préalable au niveau village demandeurs • Former les artisans aux spécificités techniques de la PTF • Mettre en place et former les Comités Féminin de Gestion • Mettre en place le cadre de suivi opérationnel et former l'ensemble des acteurs de terrain, y compris les animatrices, au système de suivi/évaluation • Mettre en place un système de maintenance préventive de proximité (rayon maximum de 50 km) et d'approvisionnement en pièces de rechange et former les opératrices et opérateurs des PTF au système • Assister les artisans ainsi que les CFG pour la contractualisation des prestations de service • Identifier les prestataires techniques par zone (fournisseurs, artisans, techniciens, etc.) et évaluer leurs besoins de formation et d'équipement • Faciliter l'accès des artisans au crédit pour l'équipement de base • Appuyer des opportunités de développement autour de la PTF • Instaurer un système d'accès au micro-crédit • Organiser des sessions de recyclage pour l'ensemble des formations • Réalisation d'une étude technique et de marché pour services NTIC • Mise en place de 2 installations pilotes • Réalisation d'une évaluation de ses sites pilotes

5. MODALITES DE GESTION

Il y a principalement 2 niveaux relatif à la mise en œuvre du projet pilote :

- Le pilotage stratégique et la coordination au niveau national,
- La mise en œuvre technique au niveau national et local

5.1 COORDINATION AU NIVEAU NATIONAL

L'agence gouvernementale de tutelle du projet sera le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Petites et Moyennes Entreprises (MICPME) qui assurera le pilotage du projet, et la coordination entre les acteurs impliqués à travers le comité de pilotage.

Le Comité de Pilotage :

Un Comité de Pilotage regroupant les secteurs stratégiques susceptibles à la fois de promouvoir et de bénéficier des synergies engendrées par le caractère transversal des PTF sera placé sous le MICPME qui en assure la Présidence. C'est un organe de conseil et d'appui politique et technique au programme. A ce titre, il veille à la cohérence des objectifs du programme avec les politiques et initiatives nationales et initie et valide les orientations générales du programme.

Les réunions du Comité de Pilotage du Programme auront lieu une fois par an et tiendront lieu de réunion d'examen tripartite pour discuter des actions en cours, des difficultés rencontrées, du planning des actions de la période suivante et de toute autre matière que les participants jugeront utiles. Les membres de ce Comité, composé de représentants des départements ministériels et des partenaires, y inclus les donateurs, intéressés et/ou impliqués dans la mise en œuvre du programme, seront proposés et arrêtés d'accord par le Gouvernement et le PNUD.

Seront membres de droit de ce comité :

- Ministre chargé de l'Industrie et des PME ou son Représentant désigné, co-président
- PNUD, co-président
- Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance
- Direction Nationale du Développement Industriel
- Secrétariat Permanent de la SRP
- Ministère de l'Economie et Finances (Direction Nationale des Investissements Publics)
- Ministère du Plan et de la Statistique (Direction Nationale du Plan)
- Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique (Direction Nationale de l'Energie, BERD)
- UNOPS
- Programme régional énergie-pauvreté/PTF
- Bailleurs de fonds
- Coordination Nationale des ONGs
- Institution de microfinances (3AE, Crédit Rural)
- Partenaires du Projet

Outre les tâches mentionnées ci-dessus, le MICPME assurera, à travers son point focal désigné, les missions suivantes :

- La représentation du Gouvernement dans la mise en œuvre du programme et de ce fait dans les concertations avec les autres partenaires impliqués ;
- La promotion du programme auprès des ministères sectoriels, des partenaires bilatéraux et multilatéraux ;
- L'organisation et la gestion des relations avec les départements ministériels impliqués dans les activités du programme ;
- La mobilisation de ressources, en collaboration avec le comité de pilotage ;
- La mobilisation des structures nationales, au niveau central centraux (Direction Nationale de l'Industrie, l'Office de Promotion des Investissements Privés, 3AE) et déconcentrées (SICA : Section Industrie, Commerce et Artisanat) pour la conclusion de partenariats susceptibles de contribuer à la mise en œuvre du programme ;
- L'appui du CPTI, acteur principal de la phase pilote par ses formateurs et son infrastructure technique pour la recherche – développement ;

- L'appui à l'accès par les entreprises PTF aux micro-crédits gérés par le Département (3A Entreprises) ;
- La facilitation et le suivi des décaissements des fonds publics, en appui au coordonnateur national.

5.2 MISE EN ŒUVRE TECHNIQUE DU PROJET PILOTE

5.2.1 Au niveau national

L'Unité de coordination nationale (UCN) exercera sous la supervision technique du PREP et en coordination avec le PNUD et le MICPME, les responsabilités principales suivantes :

- La coordination et la gestion du programme, notamment la supervision des partenaires locaux jouant le rôle, pour chaque zone, de Cellule d'Appui Conseil (CAC)
- L'animation du Groupe d'Apprentissage PTF
- Les services d'appui conseils stratégiques ;
- La formation ;
- Le suivi et l'analyse des données ;
- L'analyse politique s'appuyant sur les résultats du suivi-évaluation des PTF et la base de données PTF
- La conception et l'exécution d'une stratégie de communication sur la base du suivi des PTF et de l'exécution des axes du programme.
- La mobilisation des fonds.

Au niveau national, l'UCN sera en interaction avec trois types principaux d'acteurs: les agences internationales de développement et les bailleurs de fonds, le gouvernement et les institutions nationales et les partenaires du programme (ONG, instituts de formation, centres de recherche, institutions de crédit, etc.).

L'UCN est sera composée de :

- Un coordonnateur national
- Un responsable technique
- Un analyste de politiques
- Un expert en suivi-évaluation ;
- Une responsable chargé de l'appui micro-entreprises et AGR ;
- Un expert en communication ;
- Un gestionnaire comptable ;
- Un personnel d'appui comprenant une secrétaire, des chauffeurs et gardiens.

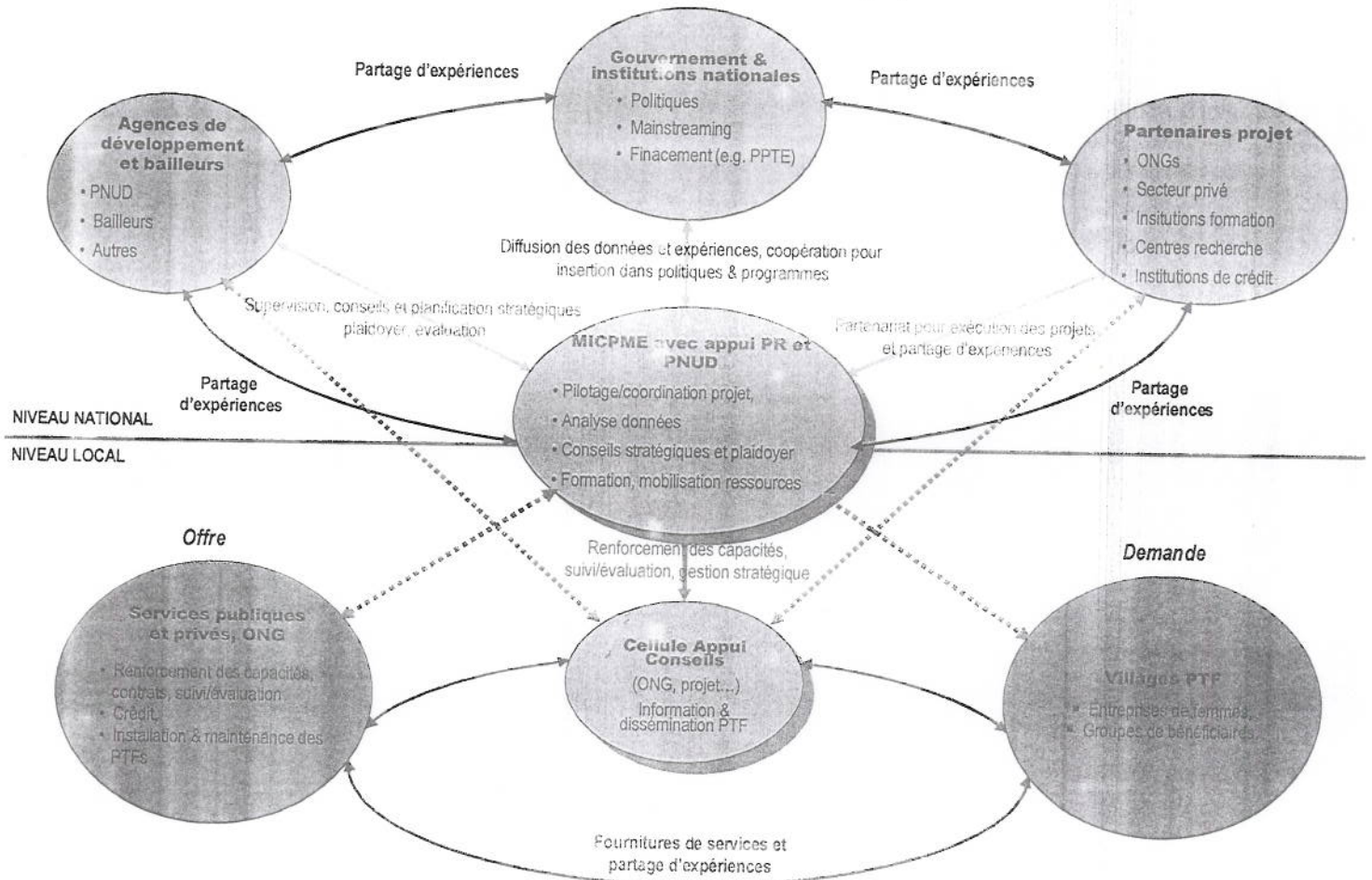
Pour remplir l'ensemble de ces tâches, l'UCR travaillera en étroite collaboration avec le point focal PTF au sein du ministère, et le chargé de programme du PNUD. L'UCR sera responsable de l'établissement des plans de travail et des rapports d'activités par les CACs, qui seront ensuite soumis à l'approbation du Gouvernement et du PNUD.

Tirant les leçons de l'expérience passée en Guinée, mais aussi dans les autres pays, il est proposé que le projet commence par la création de 2 CACs dans des zones où des PTFs ont déjà été installées. Ceci devrait avoir comme effet, d'éviter le saupoudrage des installations et donc de faciliter le suivi des activités et l'accompagnement au niveau des villages. Cette stratégie devrait aussi permettre de renforcer la viabilité économique des PTFs, en particulier du système de maintenance, mais aussi maximiser l'impact sur le terrain.

Afin également d'éviter la constitution d'un projet qui serait trop lourd à gérer, mais aussi de capitaliser sur les actions initiées par certains partenaires au niveau des régions visées (voir rapport de revue), une préférence sera donnée à la mise en place des CACs, via des sous contrats, au sein de partenaires ayant démontrés leurs capacités à travailler durablement dans ces régions, et ayant un programme d'activités complémentaires de celui de l'approche PTF (alphabétisation, appui aux groupements féminins, activités génératrices de revenus, crédit....)

Conscient du souhait du Gouvernement de la Guinée de pouvoir étendre le programme à l'ensemble du pays, il est donc prévu que la Coordination Nationale, une fois les 2 premières CACs opérationnelles, aura pour mission de développer des partenariats dans de nouvelles zones de la Guinée afin d'aboutir à la création de CACs dont le cout serait pris en charge par des partenaires et/ou par une augmentation du budget du projet résultant d'une stratégie de mobilisation de ressources réussie.

Réseau Plate-forme au niveau pays



5.2.2 Au niveau local :

Une Agence de réalisation locale sera contractualisée pour chaque zone d'intervention, afin de confier à des partenaires locaux existants (des ONG, des projets, bureaux d'études, des institutions locales décentralisées) qui recevront un appui en termes de formation, de renforcement de capacités, de suivi, ainsi que de financement pour les plate-formes pilotes initiales.

Les agences de réalisation locale seront responsables, sur une base contractuelle, de la diffusion de la plate-forme, en lien direct avec les villages (les groupements de femmes, les artisans, etc.), ceci en vue d'entreprendre la facilitation, le renforcement de capacités ainsi que le suivi-évaluation. Les CAC interagiront aussi avec les partenaires locaux et les co-bénéficiaires du programme (les centres de formation, les ONG, les sociétés de conseils, les institutions de crédits et les autorités locales), avec qui des contrats seront signés pour divers services, y compris le renforcement de capacités et le suivi-évaluation et également dans les Cadres de Concertation Technique. Le partage d'expériences entre les agences de réalisation à travers des activités nationales organisées par l'UCN ou par les agences participera à l'amélioration des activités de mise en oeuvre du programme au niveau local. La responsabilité globale du renforcement de capacité, de la gestion stratégique aussi bien que du suivi-évaluation incomberont à l'UCN, en collaboration avec le point focal plateforme du Ministère. Le

partage d'expériences entre les bénéficiaires à tous les niveaux (local et national) constituera un facteur important de succès et la responsabilité incombera aussi à l'UCN.

Chaque agence de réalisation pour l'accomplissement des attributions ci-dessus mettra en place en son sein une Cellule d'Appui Conseil (CAC) comprenant les compétences suivantes:

- Un responsable socio-économiste
- Un responsable technique
- Une responsable chargé de la formation et du suivi-évaluation

Les termes de référence de chaque position sont joints en annexe.

Enfin, le succès à long-terme de la réalisation des objectifs définis par la Déclaration du Millénaire et par le NEPAD dépendra de la mise en place effective d'un marché pour les services fournis par la PTF. Ce marché est constitué, du côté de la demande, des villages et des groupements de femmes, et du côté de l'offre, les partenaires locaux et les co-bénéficiaires. A terme, le succès sera atteint lorsque ces deux parties seront capables de négocier directement les services voulus sans intervention externe.

5.2.3 Suivis, rapports, révisions

Pour remplir l'ensemble de ces tâches, l'UCN travaillera en étroite collaboration avec le Programme Régional Energie-Pauvreté/PTF, le point focal PTF au sein du MICPME, et le chargé de programme du PNUD. L'UCN sera responsable de l'établissement des plans de travail, des rapports financiers et des rapports d'activités par les CACs, qui seront ensuite soumis à l'examen technique du PREP/PTF avant transmission pour approbation du Gouvernement et du PNUD, puis transmis aux membres du Comité de Pilotage.

Le Comité de pilotage, au travers des réunions et de son président, assurera en cas de nécessité le suivi de ces rapports, et prendra en charge tout problème éventuel de mise en oeuvre. Pour sa part, le PNUD assurera le suivi du projet à travers bureau du PNUD Guinée.

Une revue de l'expérience pilote sera conduite après 2 ans, dont l'un des objectifs sera de valider les stratégies mise en oeuvre, de mesurer les résultats et impacts au niveau local, et d'identifier les leçons apprises de afin de poser les bases de la formulation d'un programme national.

6. PARTENARIAT

6.1 LE PROGRAMME REGIONAL ENERGIE-PAUVRETE/PLATES FORMES

Le Programme Régional PTF, exécuté par l'UNOPS, qui a été un partenaire déterminant ayant joué un rôle catalytique et d'appui pour mettre en place le volet PTF pilote en Guinée, continuera à appuyer le renforcement des capacités pour l'élaboration d'un plan national et de son exécution.

La mise en réseau au niveau régional du programme national Guinée est un élément important de la stratégie de renforcement de capacités, de formation continue, de partenariat et de partage d'expériences et de connaissances. Ceci essentiellement dans le cadre de la priorité accordée à l'accès à l'énergie pour le développement des pays africains et spécifiquement pour démontrer la valeur ajoutée d'une infrastructure structurante selon l'approche PTF pour atteindre les objectifs du NEPAD. Le programme national PTF en Guinée compte par le biais de ce partenariat s'appuyer sur ces leviers régionaux pour atteindre ses objectifs efficacement.

Le Programme Régional apportera un appui-conseil au Gouvernement de la Guinée et au PNUD pour :

- La formation et le renforcement des capacités ;
- Des conseils stratégiques ;
- Des échanges d'expériences autour des meilleures pratiques ;
- L'appui à la gestion de programme ;
- Du suivi-évaluation ;
- Du partage des expériences ;

- La mobilisation de ressources ;
- Tout autre service à la demande.

Compte tenu du fait que le PNUD Afrique apportera également un financement parallèle d'un montant de \$ 600.000 USD, sur la contribution du Human Security Trust Fund au Programme Régional Energie/pauvreté, que cette contribution est mise en œuvre sous la responsabilité de l'UNOPS, agence d'exécution du Programme Régional, l'UNOPS sera étroitement associé, à travers le Programme Régional, à la mise en place du programme, en particulier la gestion technique du projet : établissement des plans de travail, des budgets, des rapports d'activités, recrutements du personnel....

6.2 PARTENARIAT AVEC LE SYSTEME DES NATIONS UNIES.

Le Système des Nations Unies [SNU] sera l'un des partenaires privilégiés pour appuyer ce programme compte tenu de son rôle important dans le processus d'élaboration et de revue du CSLP et de l'importance de la coordination multi-sectorielle et multi-intervenant pour la réalisation efficace du programme. La stratégie repose sur l'insertion- d'ailleurs nécessaire- dans les domaines de concentration de l'UNDAF et la recherche de synergie avec les interventions existantes. Elle s'insère principalement dans le thème de la sécurité économique mais aussi dans le thème de la sécurité alimentaire et la sécurité dans l'accès aux services sociaux de base.

Le programme compte profiter des approches stratégiques pour renforcer l'efficacité de la coopération - en même temps qu'il contribue à les concrétiser - notamment l'amélioration du ciblage et de l'orientation vers les résultats mesurables surtout le ciblage fort des femmes, l'harmonisation des stratégies d'intervention dans le cadre du CSLP, et autour des OMD. Le programme devra fournir au SNU les indicateurs qui permettront de mieux suivre les Objectifs du Millénaire [OMD].

6.3 PARTENARIAT AVEC AUTRES PROGRAMMES EN GUINEE

Le rapport de revue de l'expérience pilote PTF en Guinée a mis en avant l'intérêt exprimé par certains partenaires, et les synergies possibles avec certains programmes.

Sur cette base, il appartiendra à la Coordination Nationale d'établir, dès la première année du projet et avec l'appui notamment du PREP/PTF, une stratégie de partenariat basée sur une analyse approfondie des complémentarités entre le projet et les partenaires potentiels. Cette stratégie devra déboucher sur la conclusion d'accord de partenariat devant déboucher sur des résultats concrets en termes de développement de collaborations thématiques (accès au crédit...) et de financement pour de nouvelles PTFs.

7. APPORTS

7.1 APPORTS DU GOUVERNEMENT

Le Gouvernement prendra toutes les dispositions nécessaires requises pour mettre à la disposition de l'équipe du projet, des locaux et des bureaux fonctionnels.

Il apportera également un financement estimé à 500.000.000 FG soit 135.000 USD qui sera destiné à financer des équipements pour des PTFs et des réseaux d'eau et d'éclairage.

En outre, il s'engage à budgétiser, au terme du projet, l'ensemble des dépenses courantes liées à la poursuite des activités nécessaires (frais d'entretien des équipements acquis dans le cadre du projet, consommables, etc.). Le financement de ces dernières, une fois le projet achevé, relèvera donc du Budget de l'Etat (ressources intérieures ou aide budgétaire).

Le Gouvernement nommera également un point focal chargé du suivi et du pilotage du programme et assura en outre l'implication requise des compétences des directions techniques centrales et déconcentrées concernées par les activités du programme.